

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELMAR AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION, DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 11 juin 2018, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La délibération précise les objectifs poursuivis, définit les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes membres.

La délibération est tenue à la disposition du public, aux heures et jours d'ouverture des services :

- au **siège de MONTELMAR AGGLOMERATION**, Maison des Services Publics – 1 avenue Saint Martin à Montélimar,
- à la **Direction de l'Urbanisme, Centre Municipal de Gournier** – 19 Avenue de Gournier à Montélimar,
- dans les mairies des 26 communes de la Communauté d'Agglomération.